Zeitschrift: Schweizerisches Archiv für Volkskunde = Archives suisses des traditions populaires

Herausgeber: Schweizerische Gesellschaft für Volkskunde

Band: 10 (1906)

Artikel: La Chanson du Guet de nuit dans le Jura catholique

Autor: Rossat, Arthur

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-110779

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 03.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La Chanson du Guet de nuit dans le Jura catholique.

Travail présenté à la réunion de la Société suisse des traditions populaires, le 4 juin 1905, à Rheinfelden,

par Arthur Rossat, Bâle.

La très modeste étude que je vais avoir l'honneur de vous présenter, concerne exclusivement le Jura catholique, c'est-à-dire la vallée de Delémont, l'Ajoie ou Pays de Porrentruy, et les Franches-Montagnes. Je n'ai pas suffisamment parcouru le Jura protestant pour y récolter des documents au sujet du chant du guet. Mon domaine est donc restreint, et néanmoins je n'ai nullement la prétention de vous donner un travail complet; car mes recherches sont fort loin de m'avoir fourni des données abondantes et précises. Il y a trop longtemps que cette vieille coutume a disparu de nos villes et villages jurassiens; et bien qu'un grand nombre de personnes âgées aient encore entendu le guet chanter les heures, leurs souvenirs ne sont plus assez nets pour qu'il me soit possible de vous présenter un tableau exact et vivant de ce que fut cette chanson à l'époque où elle florissait.

Le guet de nuit! Tout de suite ce mot évoque à notre esprit le modeste mais si utile fonctionnaire qui, l'année durant et quelque temps qu'il fît, accomplissait méthodiquement sa tournée dans le village et qui, dans le silence de la nuit, lançait d'heure en heure les notes graves de sa mélopée! Ah! le brave homme! Tout le monde a confiance en lui; on sait qu'il est là, qu'il veille. Le voici justement qui passe en chantant:

«Dormez avec tranquillité;
Je veille à votre sûreté.»

I. Qu'était en effet le guet de nuit? C'était un personnage officiel, un agent communal, chargé de la police municipale. Ses attributions étaient multiples: le jour, il faisait les publications au son de la caisse, convoquait les ayants-droit aux assemblées communales, faisait les commissions et portait les ordres de l'administration municipale; la nuit, il devait maintenir l'ordre public, veiller à ce que les auberges fussent fermées à l'heure règlementaire, et que les jeunes gens mal intentionnés, les tapageurs, les buveurs en goguette, les ivrognes incorrigibles, et

même — oh! bien rarement — les voleurs ne vinssent par leurs farces, leurs cris, leurs vociférations ou leurs méfaits troubler le repos des paisibles bourgeois!

Mais, dans ces temps anciens, une de ses attributions les plus importantes était de veiller au feu. A cette époque, on ne connaissait pas encore l'assurance mobilière ou immobilière; le service des pompes, quand il existait, était rudimentaire, et en temps d'orage, dans certains villages reculés, un incendie avait vite pris les proportions d'un désastre. Aussi voyez avec quelle conscience et quelle vigilance le guet remplit sa tâche dès que le ciel est menaçant et que le vent souffle en tempête. Sans repos, il parcourt la localité, lançant tous les deux ou trois pas ce salutaire avis: *Vărdę̄ vǭ fūə! Gardez vos feux!* Et aussitôt les négligents de constater si tout est bien en ordre dans la maison, à la grange, à l'écurie, si le feu est bien éteint sur l'âtre, tout au moins si la braise est recouverte de cendres et si tout danger d'incendie est écarté. — Mais peu à peu l'orage s'éloigne, le ciel redevient serein, et maintenant notre homme reprend gaîment son refrain habituel; *ô guet, bon guet, l'horloge a frappé N heures!*

Le service du guet, dur et pénible selon les saisons ou les localités, se faisait habituellement en hiver de 10 h. à 5 h., en été de 11 h. à 3 h. du matin. Il commençait dès que le couvre-feu avait sonné.

II. Primitivement, dans tout le Jura, la chanson du guet fut *patoise*, et ce n'est que bien plus tard, à une époque toute moderne, que le français fit son apparition et détrôna presque partout le vieux refrain patois. De même, à l'origine, le chant du guet dut être sensiblement le même dans toutes les localités; j'ai en effet retrouvé un thème identique, sauf quelques légères variantes, dans tout le val de Delémont, les Franches-Montagnes, le Pays d'Ajoie, et jusqu'à Montbéliard.

Voici d'abord cette mélodie primitive, telle qu'on la chantait à Delémont.

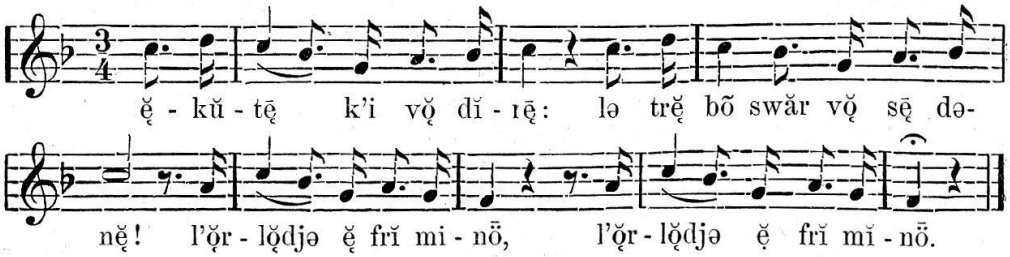

ękŭtę k'ĭ vǫ̆ dĭrę:
lə trę̆ bõ swăr vǫ̆ sę̄ dənę̄!
l'ǫ̆rlǫ̆djə ę̆ frĭ mĭnö.

Ecoutez [ce] que je vous dirai:
Le très bon soir vous soit donné!
L'horloge a frappé minuit.

Ceci est donc la mélodie type qu'en retrouve partout avec de légères modifications. Voici, par exemple, Réclère (HauteAjoie):

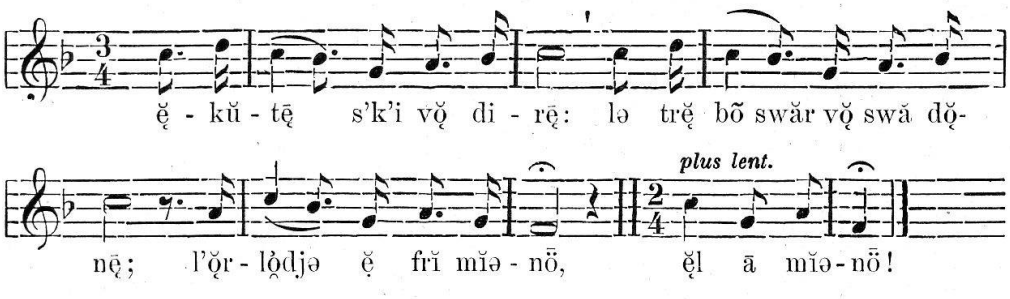

A Frégiécourt, à Asuel (la Baroche) on a aussi:

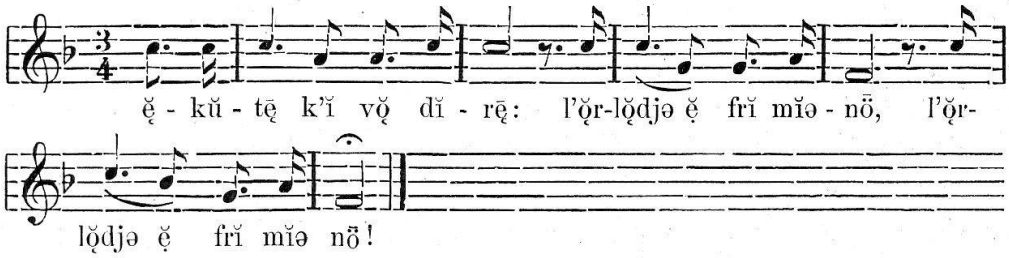

A Montbéliard même on retrouve:
Or écoutay qui vôe dirai:
Lou très bon sô vos sai denai!
Vodgai lou fue, vodgai les guai;
Lou reluge ai feru déche!

Mais ça et là apparaissent quelques divergences et même des airs originaux. Prenons d'abord Châtillon (Val de Delémont).

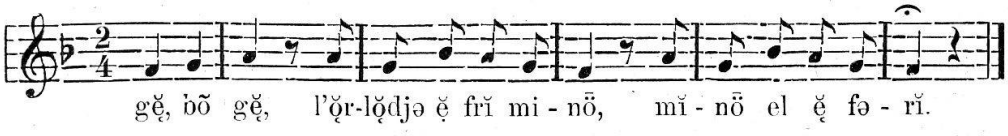

Trad.: Guet, bon guet, l'horloge a frappé minuit,
minuit il a frappé.

Voici maintenant une variante en patois de St-Ursanne, très jolie aussi:

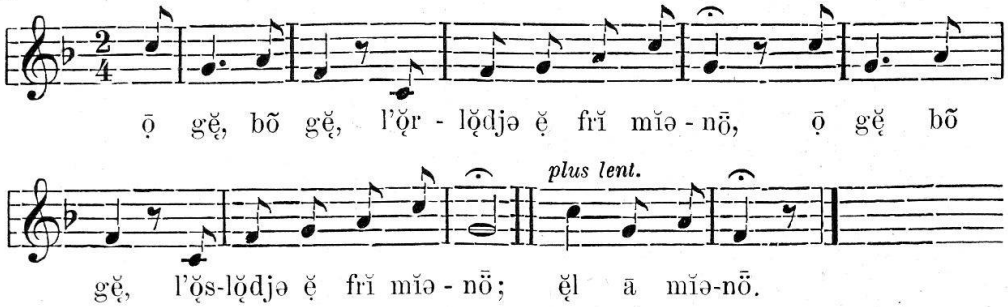

Enfin je donnerai un air de Charmoille (Ajoie) qui, bien qu'à moitié français, mérite d'être cité, à cause de sa mélodie si caractéristique:

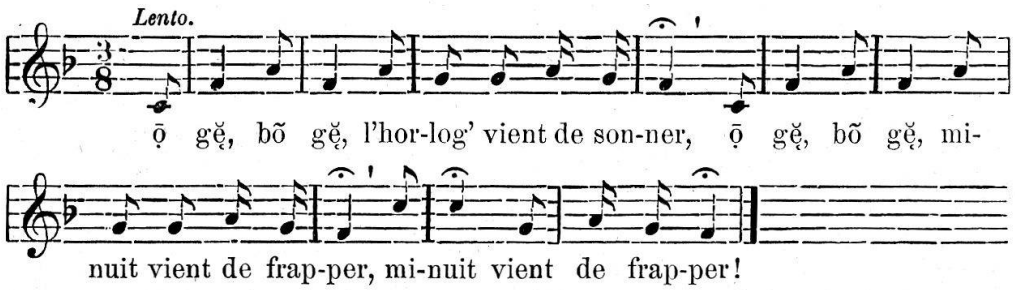

Mais peu à peu, dans les villes surtout, le texte primitif patois disparut et fit place à des couplets français. Ainsi, à Delémont[1]), cette transformation se fit vers 1830—1835. A cette époque, la place de guet de nuit était occupée par un nommé Fleury, ancien soldat qui avait fait les campagnes de Napoléon, et à qui, pour ses invalides, on avait confié ce poste. D'une allure martiale, la voix forte, le vieux troupier trouva sans doute au dessous de sa dignité d'employer le patois, et il introduisit un chant français qui vaut vraiment la peine d'être transcrit:

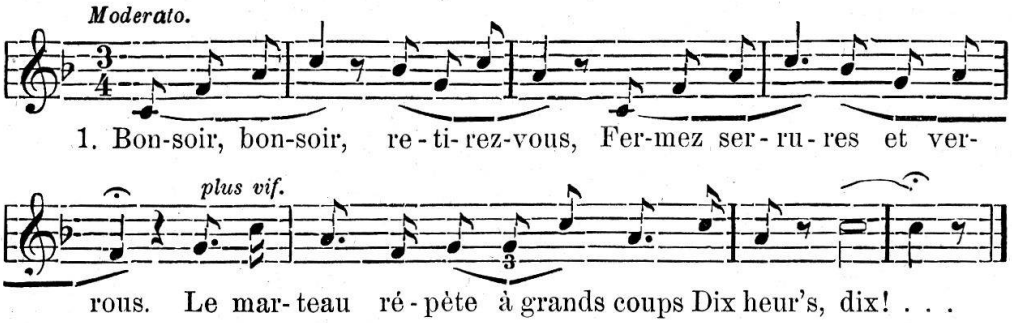

2. Dormez avec tranquillité,
Je veille à votre sûreté.
Déjà l'horloge a répété:
Onze heur's, onze! . . .

3. Le temps avec rapidité
Nous porte vers l'éternité;
Hier n'est plus, car j'ai compté:
Douze heur's, douze! . . .

4. Loin de vous douleur et chagrin,
Dormez en paix jusqu'au matin;
Le marteau frappe sur l'airain:
Une heure, une! . . .

5. Moi seul je veille dans la nuit;
Bon guet, ne faisons pas de bruit.
Disons tout bas: La cloche a dit
Deux heur's, deux! . . .

6. Dormez encor de bons instants;
De vous lever il n'est pas temps.
J'écoute l'horloge et j'entends:
Trois heur's, trois! . . .

7. Réveillez-vous, bons ouvriers,
Retournez dans vos ateliers;
J'annonce pour vous les premiers:
Quatre heur's, quatre! . . .

[1]) Ces renseignements m'ont été fournis par mon oncle, M. le Dr. Kaiser, à Delémont, né en 1832.

8. Bonjour, bonjour, j'ai tout chanté.
Dieu vous donne bonne santé!
Je vous répète avec gaîté:
Cinq heur's, cinq! . . .

(Melle Eugénie Helg-Bourquin, de Delémont, à Nancy.)

D'où venait ce chant? N'ayant pu contrôler certaines données que m'ont fournies de vieilles gens, je préfère dire que je l'ignore. En tout cas, ce chant dut très rapidement devenir populaire, et en effet il se répandit dans presque toutes les localités où le guet chantait en français. Il eut même l'honneur d'être traduit en *patois*, tout au moins partiellement, et naturellement avec des altérations; témoin ce couplet que j'ai retrouvé à Courtedoux:

drəmĭ, drəmĭ trãkĭləmã,
nǫ̆ vę̆yã[1]) ã vǫ̆trə xūrətē;
lə grã mę̄txẽ[2]) ę̆ frĭ:
mīənō, mīənō!

Dormez, dormez tranquillement;
Nous veillons à votre sûreté;
Le grand *méchant* a frappé:
Minuit, minuit!

Suivant les circonstances et à la veille de certaines fêtes, le guet intercalait des couplets spéciaux dans sa chanson. Ainsi par les nuits de grand vent, il criait:

Les vents soufflent avec fureur;
Dieu nous préserve de malheur!
J'entends l'airain avec frayeur
N heur's, N! . . .

Le jour des Trépassés (2 novembre), à 4 h. du matin, le guet annonçait l'arrivée de la fête en disant:

Réveillez-vous, priez, pensez;
Voilà le jour des Trépassés.
J'annonce encore, et c'est assez:
Quatre heur's, quatre! . . .

Du reste, bien souvent à minuit, en dehors de cette fête, on priait pour les trépassés, ou du moins le guet invitait les fidèles à le faire, à preuve ce couplet de Charmoille:

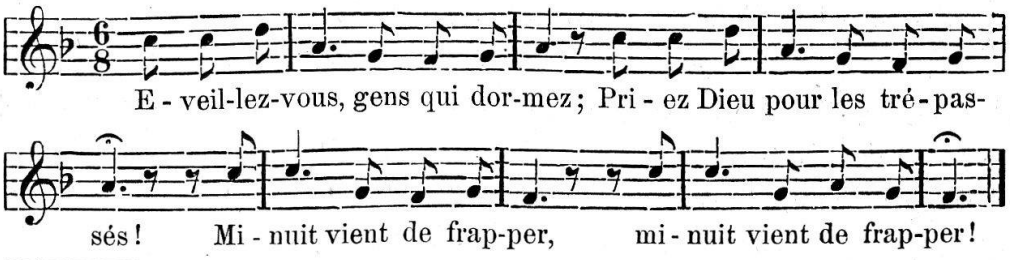

[1]) Le patois ne dit pas: *vę̆yīə* (veiller), mais *vwăyīə*.

[2]) Ce *mę̄txẽ* est une confusion avec *mę̆txę̄* = *marteau* (Ajoie).

Le 31 décembre, le soir de Sylvestre, à minuit, le guet saluait la nouvelle année:

Dieu vous donne la bonne année!
Bon guet, bon guet vous l'a gagnée.
Car la douzième heure a sonné:
Minuit, minuit!

[Je rappellerai en passant que la même coutume s'est perpétuée à Lausanne. On sait que, du haut de la tour de la Cathédrale, le guet crie encore tous les soirs:

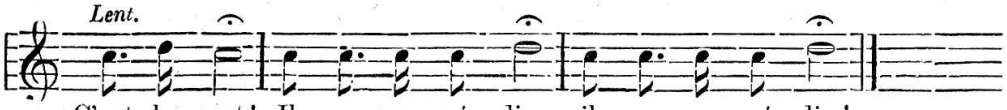

C'est le guet! Il a son-né dix, il a son-né dix!

Le 31 décembre, à minuit, il s'écrie:

C'est le guet! Il a sonné mil neuf cent six!

Pour mémoire, je citerai encore deux strophes qu'on m'a données à Laufon, où le guet a existé jusqu'en 1873.

A 11 h.: Die Glocke hat elf geschlagen!
Habt Sorg' für Feuer und Licht,
Dass Euch Gott und Maria behüt'.

A 3 ou 4 h: Der Tag fängt an zu schleichen
Den Armen wie den Reichen.
Gott geb' Euch einen guten Tag.]

III. Maintenant le bon guet de nuit a disparu et sa complainte ne vient plus troubler le silence de la nuit. Les causes de cette disparition sont multiples; mais, avant tout, disons que le progrès a passé par là. Anciennement, en effet, les autorités avaient un but en forçant le guet à crier les heures: c'était le seul moyen qu'elles eussent de s'assurer que le veilleur de nuit faisait exactement et consciencieusement son service. On entendait au moins s'il faisait ou non sa tournée, et certains villages ont conservé cette vieille coutume jusqu'à il y a une trentaine d'années, uniquement pour cette raison et parce qu'on n'avait pas à disposition d'autre moyen de contrôle.

Hélas! de nos jours on est plus exigeant; on a des moyens plus pratiques de contrôler le service du guet! Nous ne sommes plus au bon vieux temps où personne ne songeait à récriminer et à se plaindre si une fois ou l'autre, fatigué de toujours courir, le bon guet s'endormait une heure ou deux, ou bien, par des temps affreux, restait tranquillement chez lui, au lieu de venir crier les heures! Aujourd'hui on demande plus d'exactitude, et

partout, même dans les villages les plus reculés, on a installé des appareils automatiques, sortes d'horloges qui enregistrent avec une précision impitoyable l'heure, la minute et jusqu'à la seconde à laquelle le guet a pressé sur un bouton pour inscrire son passage. Plus de tricherie possible, plus de sommeil de contrebande . . . Pauvre guet de nuit!

D'ailleurs ce fameux chant n'était pas sans avoir ses inconvénients. Je ne parlerai pas des gamins qui, pour faire endêver le guet, attendaient qu'il eût crié: *ękŭtę̄ s' k'i vǫ̆ dĭrę̄* et qui ajoutaient: *bǫ̆txĭ vot' nę̄ k'i vœ̆ pătę̄! (Bouchez votre nez, (que) je veux péter!)* Mais il est bien évident que lorsque le guet chantait à un bout du village, les jeunes gens, amis du tapage, savaient très exactement l'endroit où il se trouvait; ils ne se gênaient donc nullement de faire des niches et de jouer des tours du côté opposé; comme on ne peut être au four et au moulin, ils avaient beau jeu et les farces d'aller leur train! Ainsi que me l'écrivait un correspondant[1]: «Pendant que le guet de nuit chantait les heures à un bout du village, les jeunes gens faisaient des farces à l'autre bout. Evidemment c'était un moyen de contrôle, mais ces farces! Ah! les belles farces! J'ai vu ces choses et y ai participé. Malheureux les gens naïfs! On prenait des canards et on allait les précipiter dans la cheminée d'une pauvre femme . . . On démontait une voiture pièce par pièce et on la remontait sur le faîte d'un toit. On portait des volets sur un arbre. Une fois nous avions porté un énorme tas de fagots devant la porte et les fenêtres d'un bon vieux couple; le jour ne venait pas pour ces pauvres gens! On allait taper à la fenêtre des maris jaloux et on appelait la femme par des petits noms; celle-ci était battue et on riait. — C'est fini et sans que le guet s'en mêle. C'est un fonctionnaire inutile qui va faire «*fierôbe*[2])» dans les auberges, attrape un verre de vin, et c'est tout. C'est qu'aujourd'hui chaque individu est son propre gardien, et si un faiseur de farces est connu, on sait faire un procès-verbal et le conduire devant le juge. Autrefois la victime invitait encore ses bourreaux à prendre un petit verre de «*bonne*». Oui, oui, c'est fini!»

Voilà donc une des raisons qui ont décidé les villages à supprimer ce chant malencontreux. Les tapageurs, toujours ex-

[1]) M. Joseph Bron, à Charmoille.

[2]) C'est le mot allemand *Feierabend*, heure de fermeture des auberges.

posés à être pris à l'improviste, ont dû renoncer à leurs niches, à leurs cris, à leur scandale, et ils n'osent plus se permettre de troubler si ouvertement le repos public.

Une autre cause de la disparition du chant du guet, ce sont les évéments religieux de 1873; c'est l'année du «schisme», comme on l'appelle, alors que le gouvernement de Berne, à la suite de la proclamation du dogme de l'Infaillibilité papale, imposa aux paroisses du Jura des curés libéraux. Les catholiques romains refusèrent de recevoir ces prêtres «apostats» et d'obéir aux ordres du gouvernement; ce dernier dut sévir et il y eut des troubles religieux. C'est alors que, dans nombre de villages, on supprima la sonnerie du couvre-feu, à 10 h. du soir, et avec elle le chant du guet. On ne les rétablit plus.

Actuellement, je ne connais plus guère qu'un village où le guet de nuit fonctionne encore comme dans le bon vieux temps: c'est *Châtillon,* dans le Val de Delémont. Et même là, il a existé anciennement une coutume fort originale; je ne sais malheureusement pas si la même chose s'est pratiquée ailleurs. Voici: il n'y avait pas de guet de nuit attitré; c'étaient les bourgeois qui, à tour de rôle, remplissaient cet office pendant une nuit et chantaient les heures. La commune avait une vieille hallebarde qu'on portait le soir chez celui qui devait prendre le service; ce dernier la gardait jusqu'au lendemain soir, la passant alors à son voisin. — Plus tard, on nomma un guet de nuit officiel, et les bougeois furent libérés de la corvée. En 1873, on fit comme dans les autres communes et l'on supprima le chant du guet. Croyez bien que le dernier à s'en plaindre fut le guet lui-même qui, avec la plus entière désinvolture, profita de l'excellente occasion de dormir quelques heures de plus. L'ancien maire me disait: «Nous doutant qu'il ne faisait pas son service, un conseiller et moi nous le surveillâmes, et pendant trois nuits, ce b . . . . — là resta tranquillement dans son lit!» — Cela demandait réforme; aussi s'empressa-t-on de rétablir l'ancien système, qui existe encore de nos jours. Seulement le guet ne *chante* plus, il ne fait que *crier* en français: *Guet, bon guet, l'horloge a frappé N heures, N heures il a frappé!* C'est de cette façon patriarcale qu'on s'assure de l'exactitude de son service! Mais ceci est une exception, et nulle part ailleurs on n'a pu me citer de localité où l'on entende encore le *chant* ou le *cri* du guet.

Il nous faut donc en prendre notre parti et constater que la chanson du guet de nuit a complètement disparu dans le Jura et n'est plus qu'un souvenir. En plein XXe siècle, nous n'osons pas dire trop haut que nous regrettons cette bonne vieille coutume de nos pères; mais n'oublions pas que nous sommes la *Société suisse des traditions populaires*; nous ne remplirions pas notre tâche, si nous ne consacrions un souvenir ému à ce vestige du passé. C'est à ce sentiment que j'ai obéi en entreprenant cette étude, et je serai plus que payé de mes peines si j'ai pu vous intéresser quelques instants et si j'ai ainsi contribué dans une faible mesure à sauver de l'oubli l'une ou l'autre de ces antiques et naïves chansons du guet.

Ältere Kinderspiele aus Sargans.

Von Ant. Zindel-Kressig, Schaffhausen.

Das Faulballen („Fulballnä").

Teilnehmerzahl: 2—8 Knaben.

Spielplatz: Ein Viereck von mindestens 80—100 m² Flächeninhalt. Die vier Ecken werden durch Steine oder Pfähle markiert.

Spielplan: Die an den Ecken aufgestellte Partei sucht die im „Ring", d. h. die sich innerhalb des durch die vier Ecken begrenzten Raumes befindliche, durch Ballwürfe „faul" oder spieltot zu machen; die Ringpartei, die den Ring nie überschreiten darf, trachtet hingegen, den auf sie abgegebenen Würfen zu entgehen, wodurch die Eckspieler das Spiel verlieren. Die verspielende Partei muss in den Ring.

Spielregeln. 1. Spiel mit 2 Knaben: a) Das „Annehmen" oder Bestimmung, welcher der beiden Knaben an die Ecken, welcher in den Ring muss. Der eine Knabe nimmt ein Schieferplättchen oder einen flachen Stein und spuckt auf die eine Seite; dann frägt er den andern: „Wit truchä oder nass?" [Willst du trocken oder nass?]. Nach erhaltener Antwort wird der Stein in die Höhe geworfen. Fällt der Stein so, dass die gewünschte Seite nach oben zu liegen kommt, so kann der betreffende Knabe an die Ecken; andernfalls muss er in den Ring.